Département des Côtes d'Armor
MAIRIE de PLOUASNE
Tel : 02-96-86-48-19
Fax : 02-96-86-42-40
Mail : mairie.plouasne@wanadoo.fr

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2021

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents :17
Votants : 19

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-trois septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETTAZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Absent : Stéphanie ROBERT, pouvoir donné à Alain GALLAIS
Antoine CHATAIN, pouvoir donné à Anthony RIGOLLÉ

Date de la convocation :
Le 17 septembre 2021

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Le Conseil débute avec la présentation de Madame GROSSET Audrey, second agent France Services Itinérant, suivi d'un point de situation sur des activités du camping-car France Services sur les 12 communes des Côtes-d'Armor et d'Ile et Vilaine sur lesquelles sont assurées des permanences. Deux nouvelles communes ont demandé à bénéficier de la structure itinérante.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 22/07/2021.

- Délibération n°01-09-2021 : Demande de financement 2021 France Services auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Suite à la labellisation, le 06 juillet 2021, de la « Maison France Services itinérante de Plouasne » par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) Monsieur le Maire, conformément à la délibération n°18-02-2021 (*Acquisition bus France Services- Demande de subventions)*, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention forfaitaire pour un montant de 30 000€ au titre du Fonds National France Services auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de solliciter une subvention forfaitaire pour un montant de 30 000€ au titre du Fonds National France Services auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE de PLOUASNE
Tel : 02-96-86-48-19
Fax : 02-96-86-42-40
Mail : mairie.plouasne@wanadoo.fr

- Délibération n°02-09-2021 : Tarifs municipaux – Année 2021.

Comme chaque année il convient de délibérer pour les tarifs municipaux. Monsieur le Maire, compte tenu du contexte économique lié au COVID souhaite que les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de reconduire les tarifs municipaux de l'année 2020 au titre de l'année 2021.

- Délibération n°03-09-2021 : Demande partenariat de l'Association « Ensemble pour un sourire ».

Dans le cadre de son 5ème « Solidaritrail » qui se déroulera le 30 octobre 2021, l'Association « Ensemble pour un sourire » a comme chaque année sollicité la participation financière de la commune pour un montant de 200€, somme destinée à couvrir une partie des frais liés à la communication de l'évènement.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire d'allouer la somme de 200€ à l'Association « Ensemble pour un sourire », dans le cadre de son 5ème « Solidaritrail » qui se déroulera le 30 octobre 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

- Délibération n°04-09-2021 : Vente d'un chemin à côté de la maison Bel-Air.

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par l'acheteur de la maison située au lieu-dit Bel-Air, pour l'achat du chemin communal attenant, chemin qui n'a aucun débouché. Il informe également les élus qu'il a demandé à l'acquéreur de faire abattre les sapins côté bourg pour préserver le réseau téléphonique et limiter les nuisances agricoles.
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une enquête publique pour la vente du chemin à côté de la maison Bel-Air.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire à lancer une enquête publique dans le cadre de la vente du chemin communal du lieu-dit Bel Air.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, selon l'issue de l'enquête publique à vendre ce chemin communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE de PLOUASNE
Tel : 02-96-86-48-19
Fax : 02-96-86-42-40
Mail : mairie.plouasne@wanadoo.fr

- Délibération n°05-09-2021 : Participation aux nouveaux tarifs de la cantine des enfants de Plouasne scolarisés à la Chapelle Chaussée.

Le Conseil Municipal de la Chapelle Chaussée a décidé, à compter du 1er septembre 2021, de facturer 4€ contre 3.60€ pour les familles chapelloises et de facturer 5.85€ le repas pour les enfants extérieurs. La commune précise qu'elle ne peut plus assurer le reste à charge élevé pour les déjeuners pris par les enfants provenant d'autres communes et sollicite la prise en charge de la différence, soit1.85€ par les enfants provenant d'autres communes, ce qui permettra aux familles de ne régler que 4€ comme les familles chapelloises.
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune ne prenne pas à sa charge les 1.85€ de différence par repas pour les 4 enfants concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire que la commune ne prenne pas à sa charge les 1.85€ de différence par repas pour les 4 enfants concernés.

- Délibération n°06-09-2021 : Enlèvement des véhicules stationnés sur la voie publique aux lieux-dits La Villaise et le Hil.

L'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) reconnait au Maire la compétence en matière de police de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique, sans distinction entre celles qui font partie du domaine communal et celles qui relèvent de propriétés privées, afin d'assurer la sûreté et la commodité du passage.
Sur la commune deux véhicules « en voie d'épavisation » aux lieux-dits La Villaise et le Hill peuvent être mis d'office à la fourrière et livrés à la destruction en application de l'article L.325-1 du Code de la route.
Si le propriétaire est connu, il doit rembourser les frais d'enlèvement ; s'il est inconnu, ces frais incombent à la Mairie.
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire enlever les véhicules « en voie d'épavisation » aux lieux-dits La Villaise et Le Hil et de faire rembourser les frais de ces enlèvements aux propriétaires, dès lors qu'ils sont connus.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de faire enlever les véhicules « en voie d'épavisation » aux lieux-dits La Villaise et Le Hil et de faire rembourser les frais de ces enlèvements aux propriétaires, dès lors qu'ils sont connus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°07-09-2021 : Réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales au bénéfice de l'habitation DALLET, dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération.

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, suite à des réclamations de Monsieur et Madame DALLET, propriétaires de l'habitation jouxtant le vélodrome et subissant des infiltrations d'eaux pluviales en provenance du vélodrome.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune fasse réaliser à ses frais un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales avec construction d'un muret, afin de préserver le mur de l'habitation de Monsieur et Madame DALLET.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de voir la commune prendre à sa charge la réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales avec construction d'un muret, afin de préserver le mur de l'habitation de Monsieur et Madame DALLET.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°08-09-2021 : Réalisation d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération.

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune fasse réaliser à ses frais un dispositif d'évacuation des eaux pluviales du terrain de football afin de ne plus limiter son utilisation suite aux pluies.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire que la commune fasse réaliser à ses frais un dispositif d'évacuation des eaux pluviales du terrain de football afin de ne plus limiter son utilisation, suite aux pluies.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°09-09-2021 : Présentation des parements de façade possibles dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de la Mairie.

Le Cabinet CRESTO MODULES, a proposé trois types de façades réalisables dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de la Mairie.
Les devis afférents à la réalisation de ces façades sont les suivants.
Après visite, avec deux adjoints, sur des sites présentant les mêmes façades à Rennes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un choix entre la façade béton dont le coût de réalisation est estimé à 429 755€ TTC et la façade en parement brique dont le coût de réalisation est estimé à 426 655€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le parement de façade en béton matricé dont le coût de réalisation est estimé à 429 755€ TTC.

- Délibération n°10-09-2021 : Sondages dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Auberge plouasnaise en logements.

La commune envisage de réhabiliter les étages de l'ancien hôtel de l'Auberge plouasnaise en logements (3 duplex envisagés). Avant de lancer la programmation de cette opération il est nécessaire de vérifier la capacité portante et connaître l'état de conservation des planchers bois

(environ 330 m² sur 2 niveaux).
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consulter trois entreprises : KOAD STRUCTURES, BUREAU VERITAS SOLUTION, QSB Rennes, afin qu'elles nous fournissent des devis pour effectuer ces sondages.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de consulter trois entreprises : KOAD STRUCTURES, BUREAU VERITAS SOLUTION, QSB Rennes, afin qu'elles nous fournissent des devis pour effectuer ces sondages.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°11-09-2021 : Vente d'un terrain communal au lieu-dit Lantran avec la famille SAHISA - NIZAN.

Dans le cadre de la vente d'un terrain communal au lieu-dit Lantran avec la famille SAHISA-NIZAN, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les frais du géomètre mandaté et du notaire retenu pour l'acte soient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de faire régler par l'acquéreur les frais du géomètre mandaté et du notaire retenu pour l'acte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°12-09-2021 : Achat d'une enseigne pour le bâtiment des services techniques.

Afin de bien identifier, sur la commune, le bâtiment abritant les Services Techniques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser une enseigne « Services Techniques » sur laquelle figurera le blason et le nom de la commune. La société SMPE22 a été sollicitée et propose deux devis :
- Fond Panneau Composite Gris anthracite 7016 – épaisseur 3mm format pour le fond blanc 4005 x 1200 x 3mm. Pour un montant de 557.95€ HT soit 669.54€ TTC.
- Fond Panneau Composite Gris anthracite 7016 – épaisseur 3mm format pour le fond blanc 3005 x 1005 x 3mm. Pour un montant de 568.75€ HT soit 682.50€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de faire réaliser un une enseigne « Services Techniques » sur laquelle figurera le blason et le nom de la commune.
- **RETIENT** le devis de la société SPME22 d'un montant de de 557.95€ HT soit 669.54€ TTC, pour la réalisation d'un panneau Fond Composite Gris anthracite 7016 – épaisseur 3mm format pour le fond blanc 4005 x 1200 x 3mm.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE de PLOUASNE
Tel : 02-96-86-48-19
Fax : 02-96-86-42-40
Mail : mairie.plouasne@wanadoo.fr

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le « Marché de Noël » se tiendra le 11 décembre 2021 de 14h00 à 20h00 dans l'ancienne salle des fêtes ;
- Informations sociales et diverses sur les réunions à Dinan Agglomérations ;
- La société « Age et vie » maintient son intérêt pour la construction d'un établissement pour la commune, des orientations quant au lieu de la construction pourraient être données par la commune en février 2022 ;
- Le jugement opposant la mairie à l'entreprise JPF Industries s'est tenu le 20 septembre, les conclusions sont favorables à la commune ;
- Dans le cadre de l'Étude Urbaine, des administrés en complément de quelques élus seront sollicités afin de participer aux ateliers de réflexions sur le devenir urbain du centre bourg ;
- Les sondages sur l'église de Plouasne devraient se dérouler les 06 et 07 octobre ;
- Un fromager a demandé une place sur le marché et un « Food Truck » a sollicité la commune pour proposer ses plats aux plouasnais un soir par semaine ;
- Le rez-de-chaussée de l'ancien local de la Poste a été loué pour des activités commerciales de type brocante.

La séance est levée à 22h45

MAIRIE DE PLOUASNE
Côtes-d'Armor